

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 5 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. le maire en suite de la convocation en date du vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, MM. Gérard ROUBIO, Alain POUMES, Claude OSMONT, Mmes Pascale RAFFANEL, Marie-Nadine GONZALEZ, Sandra ROSSELL, M. Sébastien MEDEL, Mme Georgette LAURENT, MM. Robert SUBIAS, Jean DOUTE, Gérard PERALEZ

Absents représentés : M. René MIRALLES procuration à Mme Elisabeth ALLEMANY, Mme Jennifer POIX procuration à M. Alain POUMES

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 13
Nombre de Membres présents : 13	Votes Contre : 2
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°09/2026

Clôture du budget annexe « Lotissement des Moulins de Patane »

7.1 décisions budgétaires

M. le maire informe l'assemblée que tous les lots ayant été vendus, le budget annexe « lotissement des Moulins de Patane » peut être clôturé.

Ce budget présente un déficit de 24 434.21 € qui sera repris dans le résultat du budget principal du budget 2026.

Il convient également de clôturer le service TVA auprès du SIE de Carcassonne.

Ayant entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par vote ordinaire à main levée, à 13 voix pour et 2 voix contre,

- De clôturer le budget annexe « lotissement des Moulins de Patane » au 1^{er} janvier 2026
- D'autoriser M. le maire à procéder à la reprise du résultat dans la comptabilité du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth ALLEMANY



Le Maire,
Claude BUSTO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20260305-capendu_25_D09-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026